

Comité Syndical du 15 décembre 2020 à la salle Polyvalente du Fraysse

Rapport pour le Débat d'Orientations Budgétaires 2021

1 Les faits marquants de l'année 2020

Pour mémoire, une Convention territoriale a été signée le 5 septembre 2019 entre le PETR et les communautés de communes du territoire. Elle précise les missions d'animation et de coordination qui lui sont confiées pour mettre en œuvre le projet de développement du territoire, à travers notamment :

- Les différents contrats de développement territorial : Contrat de Ruralité, Contrat Occitanie, programme Leader... en lien avec les Contrats Atouts Tarn du Département
- Les nouveaux Plans Climat Air Energie Territorial
- Le Projet Alimentaire Territorial ou d'autres opérations thématiques...

1.1 L'animation des politiques contractuelles

Le Contrat Territorial Occitanie de l'Albigeois et des Bastides, validé en commission permanente de la Région le 20 juillet 2018, a été signé officiellement le 18 juillet 2019. En 2020 une seule programmation a été enregistrée. :

- 18 opérations pour 3 179 106 € HT d'investissement et une aide de la région de 516 240 €

Dans le cadre du Contrat Occitanie, le Pôle Territorial a accompagné en 2020 les candidatures « Bourgs-centres » d'Alban et de Villefranche d'Albigeois.

Une nouvelle programmation du Contrat de Ruralité 2017-2020 a été validée en Comité de Pilotage le 14 septembre 2020 pour un coût total d'investissement de 2 731 731 € HT pour 14 opérations, qui a mobilisé 966 227 € de financements de l'Etat à travers la DETR et la DSIL.

Le programme européen Leader 2014-2020, qui connaît toujours des retards dans la programmation et de grandes difficultés de paiement, a atteint 1 643 853 € de FEADER programmés soit 60 % de l'enveloppe (2 720 000 €), ce qui nous situe dans la moyenne régionale des GAL de Midi-Pyrénées.

En 2020, deux programmations ont eu lieu. 10 projets ont été programmés (38 au total) pour 2 484 267 € HT d'investissement et une aide Leader attribuée de 440 155 €.

1.2 L'animation de missions spécifiques

Conformément aux missions qui lui ont été confiées par les cinq communautés de communes et au Projet de Territoire 2015-2020, le Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides a conduit l'animation de différentes thématiques :

- L'animation du réseau des Offices de Tourisme du Pays et le suivi de l'application « Légendes du Tarn » pour les enfants et les familles
- Le suivi de l'étude de signalisation économique et touristique
- L'animation du Projet Alimentaire Territorial en lien avec le volet agricole des Plans Climat
- La mission habitat-urbanisme et le suivi du SCoT du Carmausin, Ségala, Causse et Cordais avec la mise en compatibilité des documents d'urbanisme existants
- Le suivi de la mise en œuvre du schéma de mobilité
- L'animation du réseau Bouge ton climat pour l'identification et la promotion des initiatives citoyennes pour la transition écologique et énergétique
- Le développement du projet culturel les langues de goulu

2 Le compte administratif provisoire 2020

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Libellé	CA 2020	Libellé	CA 2020
Charges à caractère général	71 622.34	Produits des services	0
Charges de personnel	303 979.78	Dotations et participations	396 015.05
Autres charges de gestion courante	24 154.71	Autres produits	1,63
Dotation aux amortissements	4 605.36	Atténuation de charges	81.26
Charges financières et exceptionnelles	1 387.17	Produits rattachés	148 633.82
Charges rattachées	16 825.23		
Total Dépenses de Fonctionnement	422 574.59	Total Recettes de Fonctionnement	544 731.76
Excédent provisoire de fonctionnement 2020	122 157.17		
Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Libellé	CA 2020	Libellé	CA 2020
Opérations d'investissement	612.80	Amortissements et provisions	4 605.36
Total Dépenses d'Investissements	612.80	Total Recettes d'Investissements	4 605.36
Excédent provisoire d'Investissement 2020	3 992.56		
Résultat net provisoire 2020	126 149.73		

Le Compte Administratif provisoire 2020 fait apparaître un résultat net de **126 149.73 €**.

Le résultat total cumulé (fonctionnement et investissement) s'élèverait à **303 961.54 €** au 31/12/2020.

3 Les orientations budgétaires 2021

Les orientations budgétaires proposées ont été établies sur la base des dépenses constatées en 2020 pour les frais de structure.

3.1 Dépenses de fonctionnement

- Les charges de personnel ont été évaluées au regard de la réorganisation de l'équipe technique, avec :
- le départ en retraite de Christian BRUHAT au 01/01/2021,
- le remplacement de François GREFFIER par Loris CARIOU à partir 05/10/2020,
- le recrutement d'un chargé(e) de mission transition écologique et énergétique en 2021
- les postes en place et les contrats en cours.

3.2 Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement mentionnées ont été établies avec :

- Le maintien de la cotisation à hauteur de **3,80 €** par habitant (sur la base de la population totale de chaque communauté de communes, données INSEE 2017)
- Les cofinancements du programme Leader pour l'animation et la gestion du programme, qui sont versées avec plus d'un an de retard par rapport aux dépenses engagées
- Le cofinancement Leader du poste de chargé(e) de mission transition écologique et énergétique,
- La contribution de la Région pour l'assistance technique (de l'ordre de celle obtenue en 2020)
- La contribution du Département pour l'animation territoriale (de l'ordre de celle obtenue en 2020)
- La prorogation de la convention d'assistance technique auprès du SMIX du SCoT du Carmausin, Ségala, Causse et Cordais (soit 10 000 € au vu du temps mis à disposition en 2020 – évalué à une quarantaine de jours)

3.3 Concernant les opérations spécifiques de fonctionnement 2021 :

Les différentes opérations sont détaillées avec leur coût et leur financement, le reste à charge étant couvert par l'autofinancement du PETR ou par des contributions spécifiques des collectivités.

Sont ainsi présentées :

- Les actions de promotion touristique en appui au réseau des Offices de Tourisme, pour la promotion de l'application mobile « Légendes du Tarn » et les actions communes dans le cadre du réseau ;
- La mise en place d'un fonds de soutien aux initiatives citoyennes pour la transition ;
- La définition du nouveau Projet de Territoire 2020-2026 avec la formation des élus, des acteurs et l'implication du nouveau Conseil de Développement ainsi qu'un accompagnement de la fabrique des transitions ;

- Le programme d'animation du Projet Alimentaire Territorial avec un cofinancement Leader ;
- La mise en œuvre du projet culturel « Langues de Goulus », par convention avec les Communautés de Communes du Carmausin-Ségala et de VAL 81, avec un cofinancement Région et Leader ;
- Le programme d'actions pour la mobilisation des élus et acteurs autour des enjeux de la transition énergétique en réponse à l'appel à projet de l'ADEME Mobilusacteurs2020 ;
- La mise en place d'un programme d'actions sur la rénovation énergétique de l'habitat privé dans le cadre du guichet unique de la rénovation énergétique

4 Présentation des engagements pluriannuels

Le PETR est engagé dans différents programmes pluriannuels de développement territorial, qui donnent lieu à des conventions avec différents partenaires :

- Le nouveau Contrat Territorial Occitanie 2018-2021, qui permet de monter des programmes opérationnels annuels pour le financement des opérations publiques, approuvé en 2018 et signé officiellement en juillet 2019. Il prévoit également le financement de l'ingénierie du PETR et des opérations dont il porterait la maîtrise d'ouvrage
- Le programme européen LEADER sur la période 2014-2020, qui a donné lieu pour le PETR (en tant que GAL : Groupe d'Action Locale) à une convention de mise en œuvre avec la Région (autorité de gestion), qui a été signée le 18 juillet 2016 et qui court, pour la programmation des opérations, jusqu'au 31 décembre 2021.
- Le Contrat de Ruralité, qui a été signé le 21 mars 2017, avec l'Etat, la Région, le Département, l'Agence Régionale de Santé et la Caisse de Dépôt et Consignations, correspond à une convention-cadre sur la période 2017-2020, qui donne lieu à des programmations annuelles (au titre de la DETR et de la DSIL) en cohérence avec le Contrat Territorial Occitanie.
- Une convention cadre de partenariat avec l'ADEFPAT, signée le 12 octobre 2016, qui concerne la période 2016-2020, pour mobiliser sur notre territoire les moyens d'accompagnement de projets avec la formation-développement.

5 Encours de la dette

Le PETR a ouvert une ligne de trésorerie de 200 000 € le 22/11/ 2018, qui a été remboursée au 31/10/19.

Pour faire face aux retards de versement de subventions sur les opérations soldées (Leader notamment), une nouvelle ligne de trésorerie de 100 000 € a été ouverte le 27 novembre 2019. Deux tirages ont été réalisés (50 000 € le 29/11/2019 et 20 000 € le 24/12/2019). Les 30 000 € restants n'ont pas été débloqués. Cette ligne de Trésorerie a été remboursée le 30 juin 2020.

6 Etat du personnel

6.1 Tableau des effectifs et éléments de rémunération :

Fonction	Indice Majoré 2019	Indice Majoré 2020	Indice Majoré 2021
<u>Stéphanie CANTALOUBE</u> Secrétariat administratif et financier (CDI de droit public)	361	369	369
<u>Loris CARIOU</u> Chargé de Mission LEADER (CDD 3 ans 05/10/2020 au 04/10/2023)		390	390
<u>Anaïs HUOT</u> Chargée de Mission Transition Agricole et Alimentaire (Titularisée Attaché au 31/10/19)	440	388	440
<u>Emmanuelle SUBSOL</u> Chef de Projet des Contrats Territoriaux et Habitat-Urbanisme (CDI de droit public à 80% jusqu'au 30/09/21)	473	512	512
<u>Julien FRAT</u> Co-directeur - Chef de Projet Energie-Climat (CDI de droit public à temps complet)	596	645	645
<u>Christian BRUHAT</u> Directeur des services - Chef de Mission (CDI de droit public 80% jusqu'au 30/03/20 puis 60 % jusqu'au 31/12/20) Retraite au 01/01/2021	813	813	-
<u>François GREFFIER</u> Chef de Projet des Programmes Européens et de la Coopération Territoriale et Transnationale (CDI de droit public à temps complet janvier à juin 2020) Portabilité du CDI vers une autre collectivité au 01/07/2020	537	605	-

Par décision du Comité Syndical du 30 octobre 2019, Anaïs Huot, dont le contrat à durée déterminée arrivait à terme le 30/10/2019, a été nommée en tant qu'attachée stagiaire, compte-tenu de sa réussite au concours externe et des nécessités du service avec la mise en place du volet agricole des PCAET (Plans Climat Air Energie) des 5 Communautés de Communes. Après son année de stage et le suivi de sa formation d'intégration elle a été titularisée au grade d'attaché territorial par arrêté du 19/10/2020 avec effet au 31/10/2020.

Suite au départ du Chef de Projet des Programmes Européens et de la Coopération Territoriale et Transnationale vers une autre collectivité (grade Attaché Principal), un recrutement a été réalisé afin de trouver un nouvel agent en charge de la mission LEADER (grade Attaché).

6.2 Durée effective du travail :

Tous les agents à temps complet travaillent sur la base de 35 h par semaine.
Deux agents sont à temps partiel fin 2020 (un agent à 60% pour retraite progressive et un agent à 80 % pour convenance familiale).
L'ensemble du personnel bénéficie d'un compte épargne temps.